

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°45

portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, Denis ROBIN, à compter du 29 avril 2024 ;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé de l'Essonne.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

[signature] Agence Régionale de Santé Île-de-France
La Directrice Générale Adjointe
Sophie MARTINON

Signé électroniquement par Sophie
MARTINON - Directrice Générale
Adjointe
Le 18/12/2024 à 11:24

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
DI TOMASO Jean-Louis (Bligny)	GRAZZINI Stéphane (HPGM)
JANCOURT Daniel (BD)	LEGEARD Emilie (APHP/FHF)
MAHAMMED Abdelfettah (Ramsay/ Gallien)	LACROIX Anne-Laure (Ramsay/Mousseau)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Bruno FAGGIALELLI (FEHAP)	KORWIN Jean-Pierre

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux sur présentation des fédérations et unions représentatives :

Titulaires	Suppléants
SANCHEZ Alexiane (Synerpa)	FHF
MAUGOURD Marie-France (UNA) (SYNERPA)	BETOUCHE Isabelle (URIOPSS)
Madame Catherine JEHANNIN (URIOPSS) (FEHAP)	Monsieur Christophe MAZABRAUD (UMIS)
	Madame Pauline MARTIN (URIOPSS)
	Monsieur Jean-Christophe PROUHEZE (CNAPE)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité sur présentation de France Asso Santé

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis JOUTEAU (Association Ressources/Opélia)	Madame Astrid ERMERICH (Addictions France)
Madame Dominique ERGAND (UNAFAM)	Madame Natacha LEFEBVRE HIOLIN (Ligue contre le cancer)
Monsieur Philippe LEFEVRE (Institut Renaudot)	Madame Bérangère PRIMARD (Association des Gens du voyage)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux sur proposition de l'URPS médecins :

Titulaires	Suppléants
Dr LUBELSKI Patricia	Dr SAADA Arnaud
Dr SIMON LANEUVILLE Patrick	Dr JANOT Christine
Dr PARANQUE Philippe	Dr CHARBONNEL Pascal

Au titre des autres professionnels de santé sur proposition des URPS :

Titulaires	Suppléants
Dr Virginie BUISSON URPS Pharmaciens	Dr Jérôme ZULBERTY URPS Chirurgiens-dentistes
Madame Anne-Sophie HADELER URPS Orthophonistes	Monsieur Damien NICOLINI URPS IDE
Monsieur Serge BELLAICHE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Madame Camille COURCIER URPS Sages-femmes

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine : Pas de CHU en Essonne

Titulaires	Suppléants

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
HANOT Anne-lise	Dr ECHARD BEZAUD Pascale

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
ELLIEN Françoise	LONGUE Pauline

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
ESTADIEU-PLANET Christine	ALIROL Christophe

Au titre des communautés psychiatriques de territoire : Pas de communauté psychiatrique de territoire en Essonne

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
HAD Santé services (FNEHAD)	HAAS Nadine (FO Croix Saint Simon)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins sur présentation de l'Ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Dr DREUX Dominique	Dr DELABARD Annette

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
TASSERIE Maryanne (UDAF Vivre ensembles avec nos vieux amis)	HIRSCH Vivette (France Adot)
Monsieur Daniel QUAGLIAROLI (Inter CVS 91- Association Hypersupers TDAH)	
Monsieur Frédéric SOUZE (CLCV)	Madame Fidèle NGO NKENG MATIP (CLCV)
Madame Christine GAURON (UFC QUE CHOISIR)	
Madame Annie LABBE (ARGOS 2001)	
Monsieur Vincent CLUZAUD (AFD91)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées sur proposition de France ASSO Santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne LEFEUVRE	
Monsieur Marc LAVAUD (CDSA)	Dominique THEBAULT

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées sur proposition de France ASSO Santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Claire PERRIGNON	Monsieur Jean MARCHAL
Madame Nathalie MAINGE	Madame Julie L'HOTEL-DELHOUME

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux sur proposition de la Région Ile-de-France:

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN	Madame Sylvie CARILLON

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux sur proposition du Conseil départemental de l'Essonne :

Titulaires	Suppléants
CHAUMONT Cendrine	CHOURFI Fadila

- ⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile sur proposition du Conseil départemental de l'Essonne :

Titulaires	Suppléants
BUISSON Claudette	DIEU Elisabeth

- ⇒ d) Pour les représentants des communautés sur présentation des communautés :

Titulaires	Suppléants
Madame Samia LEMTAI (Vigneux sur Seine)	Monsieur Christian BERAUD (Arpajon)
Madame Nadia CARCASSET (Sainte Geneviève des bois)	Monsieur Medhy ZEGHOUF (Evry-Courcouronnes)

- ⇒ e) Pour les représentants des communes sur présentation de l'Association des maires

Titulaires	Suppléants
Docteure Danièle VALERO (Evry-Courcouronnes)	Madame Sandrine GELOT (Longjumeau)
Madame Fabienne LEGUICHER (La Norville)	Monsieur Alexandre TOUZET (Saint Yon)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

- ⇒ a) Pour les représentants de l'Etat sur présentation du Préfet de l'Essonne :

Titulaires	Suppléants
CHOQUET Annie (DDETS)	BLANC Sylvie (DDETS)

- ⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale sur présentation des organismes de sécurité sociale présents sur le territoire de l'Essonne :

Titulaires	Suppléants
LAUTMAN Albert (CPAM)	BAYSSELANCE Frédéric (CPAM)
M. SIRE Eric (MGEN)	DESFORGES Sophie (DRSM)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
PRIEUR Isabelle
CALMES Gilles

Les parlementaires (sénateurs et députés) du département de l'Essonne sont membres de droit du Conseil territorial de santé.